



# BULLETIN D'ADHESION

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association atelier graphiNK. A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts qui sont mis à ma disposition dans les locaux de l'association. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.

## J'ADHERE !

Je soussigné(e) (nom, prénom).....  
demeurant .....  
(adresse).....

e-mail.....

téléphone.....

adhère à l'association « atelier graphiNK » pour l'année **2019/2020**, en tant que membre

- adhérent, je verse ma cotisation de 10€  
 bienfaiteur, je fais un don supérieur à 20€  
 d'honneur, je fais un don supérieur ou égal à 85€, de  
(écrire le montant de votre don)

En tant que membre adhérent, je règle ma cotisation. En tant que membre bienfaiteur ou d'honneur je fais un don (écrire le montant de votre cotisation ou don)

- par chèque, libellé à « atelier graphiNK » de  
 en espèce, de

La carte de membre qui vous est remise fait office de reçu contre paiement de votre cotisation annuelle.

Date et Signature

# REGLEMENT INTERIEUR

- Le paiement des cotisations et/ou frais d'inscription est dû en début d'année scolaire ou de séance/stage.
- Toute personne n'ayant pas acquitté sa cotisation ne pourra participer aux activités de l'association.
- Les cotisations et/ou frais d'inscription ne sont pas remboursables, sauf cas particulier précisé dans les statuts de l'association ou appréciation particulière du bureau pour une situation exceptionnelle.
- A l'inscription, chaque adhérent doit remplir le bulletin d'adhésion.
- Les membres non majeurs doivent fournir une autorisation écrite de leurs parents ou tuteurs.
- Les séances/stages commencent et finissent à l'heure. Un retard d'un quart d'heure est toléré. Passé ce délai, il n'est plus possible d'intégrer le cours.
- Sauf situation particulière les participants sont tenus de rester jusqu'à la fin des séances/stages.
- Les membres adhérents sont tenus d'avertir au plus tôt l'animateur de leur désistement, s'ils ne peuvent participer à un stage.
- Si le nombre de participants à un atelier ou un stage s'avère être inférieur au quota minimum souhaité, l'association se réserve le droit d'annuler la séance.
- Le respect de chacun est de rigueur : pas de moquerie, pas de jugement, pas de violence.
- L'animateur du cours a toute latitude pour décider de l'exclusion immédiate d'un adhérent au cours d'un atelier, si sa conduite n'est pas conforme au respect d'autrui, ou nuit à la sérénité des activités.
- Toute dégradation même involontaire (mobilier, locaux, accessoires), causée par un des membres, sera à son entière charge pour la restitution ou la remise en état de ce qui a été dégradé.
- Chaque adhérent se doit de respecter les consignes de sécurité affichées, l'association ne pourra pas être tenue responsable en cas d'accident.
- À la fin de la séance, chaque personne doit ranger toutes ses affaires, le matériel collectif et nettoyer l'atelier.
- Pour les stages de gravure, les adhérents doivent porter une attention toute particulière à la propreté des : langes, buvards, plans de travail, plateaux des presses, évier
- et doivent impérativement suivre les consignes en ce qui concerne l'utilisation du matériel, et tout particulièrement en ce qui concerne la manipulation de la presse. La participation aux cours, ateliers ou stages implique l'acceptation des règles ci-dessus.

Date, Nom, prénom

« Lu et approuvé » et signature